

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 28 AVRIL 2009 à 21 h

Cette séance ordinaire s'est tenue sous la présidence du Maire, Monique VIROULAUD.

Membres présents : Mmes VIROULAUD, DE LA IGLESIA, CHARLESWORTH, ARSIGNY, DUCHESNE et MOLLINÉ, MM. MINEUR, ROCHE, TIRARD-BOIS, GIRON et BARTAL.

Excusés : MM SANDEAU, BIOT et CHRISTOFLOUR.

Absent : M. BARDE.

Il est donné lecture du compte rendu de la précédente réunion et le registre des délibérations est signé.

Madame le Maire commence la séance en lisant la carte de remerciements de Madame DELORD et ses enfants suite au décès de son époux.

DÉLIBÉRATION SUR LE MODE DE PASSATION DU MARCHÉ PUBLIC : SALLE POLYVALENTE

Madame le Maire informe le Conseil Municipal qu'il convient de délibérer pour le mode de passation du marché pour la réhabilitation de la salle polyvalente. Elle propose les options suivantes :

- Autorisation accordée au Maire à passer le marché,
- Choix de la procédure : marché négocié,
- Choix de la publicité : journal officiel ou BOAMP et insertion sur le site internet,
- Délégation au Maire pour toutes décisions et signatures pour l'ensemble du marché.

Le conseil municipal, après étude et en avoir délibéré, approuve la proposition suivante pour la passation du marché pour la réhabilitation de la salle polyvalente communale :

- Autorisation accordée au Maire à passer le marché,
- Choix de la procédure : marché négocié,
- Choix de la publicité : journal officiel et insertion sur le site internet,
- Délégation au Maire pour toutes décisions et signatures pour l'ensemble du marché.

Elle présente ensuite le projet et les plans de l'architecte en précisant qu'une réunion aura lieu jeudi 30 avril en présence des associations pour leur présenter les documents.

Le choix des entreprises pour la coordination de contrôle et sécurité se fait ensuite comme suit :

⇒ Délibération pour le choix du coordinateur en matière de sécurité et de protection de la santé

Madame le Maire rappelle au Conseil Municipal la décision d'effectuer des travaux de mise aux normes et réhabilitation de la salle polyvalente.

A cette fin, il convient de choisir un bureau d'études spécialisé pour la mission de Coordination en matière de Sécurité et Protection de la Santé.

Trois candidats ont fait parvenir une proposition à la commune, il s'agit de :

- APAVE avec une proposition de 1 600 € TTC,
- le cabinet VERITAS avec une proposition de 2 380 € TTC,
- SOCOTEC avec une proposition de 2 190 € TTC

Le conseil municipal, après étude et en avoir délibéré, approuve le devis de APAVE avec une proposition de 1 600 € TTC.

⇒ Délibération pour le choix du contrôleur technique

*Il convient de choisir un bureau d'études spécialisé pour le contrôle technique.
Trois candidats ont fait parvenir une proposition à la commune, il s'agit de :*

- APAVE avec une proposition de 3 500 € TTC,*
- le cabinet VERITAS avec une proposition de 3 880 € TTC,*
- SOCOTEC avec une proposition de 3 200 € TTC.*

Le conseil municipal, après étude et en avoir délibéré, approuve le devis de APAVE avec une proposition de 3 500 € TTC.

⇒ Délibération pour le diagnostic de la structure plancher extérieure

*Il convient de choisir un bureau d'études spécialisé pour définir la portance de la dalle extérieure.
Le résultat de son analyse étant nécessaire pour prévoir les matériaux en fonction de la résistance de l'ouvrage.*

Un seul candidat a fait une proposition à la commune, il s'agit de Exam BTP Laboratoire pour un montant de 2 541,50 TTC.

Le conseil municipal, après étude et en avoir délibéré, approuve le devis de Exam BTP Laboratoire pour un montant de 2 125 € HT et de 2 541,50 € TTC.

DÉLIBÉRATION DEMANDE CONTRAT OBJECTIF 2009 REHABILITATION SALLE POLYVALENTE :

Madame le Maire rappelle au Conseil Municipal la décision d'effectuer des travaux de mise aux normes et réhabilitation de la salle polyvalente. Elle rappelle également la délibération du 24 février 2009 par laquelle il a été décidé de demander la subvention du contrat d'objectif 2009. Par lettre en date du 23 avril 2009, Monsieur Thierry BOIDÉ, conseiller général du canton de Villefranche de Lonchat demande que cette délibération soit modifiée pour présenter plus en détail le dossier.

Le Conseil Municipal, après étude et en avoir délibéré, confirme sa demande de contrat d'objectif 2009 pour :

- * Désignation des travaux : mise aux normes et réhabilitation de la salle polyvalente.
- * Montant des travaux HT : 219 705,50 € HT
- * Taux de subvention par le contrat d'objectif : 40 %
- * Programme sur deux exercices comptables mais travaux faits en une seule tranche.
- * Montant de la subvention demandée : 87 882,20 €
- * Autre subvention demandée : DGE 35 % soit 76 896,93 €
- * Financement : recours à l'emprunt pour le solde du financement.

DÉLIBÉRATION POUR L'ACCEPTATION DU LEGS GREVE DE CONDITION DE MONSIEUR NICOT JEAN.

Madame le Maire informe le conseil municipal du règlement imminent de la succession de Monsieur NICOT. Le testament avait été reçu par Maître François COUROLLE, alors Notaire à SAINT MÉARD DE GURÇON, par lequel Monsieur Jean NICOT, en son vivant domicilié à SAINT MÉARD DE GURÇON, a légué à la commune de SAINT MÉARD DE GURÇON, un immeuble situé "Le bourg" de ladite commune, consistant en une maison d'habitation avec tout le meuble meublant.

Ce legs est grevé d'une charge : entretenir en bon état le caveau NICOT/SIMMONET au cimetière communal, repeindre l'entourage en ciment au pied dudit caveau et procéder aux éventuels travaux en cas de vandalisme ou de sinistre imprévu. Cette charge a une durée illimitée. Il est noté que le bien dont d'agit sera vendu et le produit de la cession sera affecté à la réhabilitation des locaux de la mairie selon les vœux de M.NICOT.

Maître Bertrand MAUPAIN informe le conseil, dans sa lettre du 28 avril 2009, avoir régularisé l'acte de notoriété. A titre d'indications, la valeur estimée de la maison est de 145 000 € et la valeur des meubles est estimée à 2 510 €. Les frais à la charge de la commune sont d'environ 7 500 €.

Afin de convenir d'une date pour la signature définitive il convient de délibérer pour autoriser Madame le Maire à régulariser les actes dont il s'agit.

Le conseil municipal accepte le legs de Monsieur Jean NICOT constitué d'une maison d'habitation estimée à 145 000 € avec tout le meuble meublant estimé à 2 510 € et autorise le Maire à signer toutes les pièces se rapportant à ce dossier.

REMBOURSEMENT ASSURANCE GROUPAMA :

Groupama a fait parvenir en mairie un chèque de 1 759 € pour le remboursement suite aux dégâts occasionnés sur la toiture de l'église, en effet le devis incluait la location d'une nacelle mais la société LOXAM en a mis une à disposition de la mairie gratuitement (valeur location : 1300 €), Madame le Maire propose de retourner le chèque à Groupama accompagné d'un courrier explicatif.

DEPART DE MONSIEUR PATIES DE LA PERCEPTION DE MONTPON :

Lecture de la lettre de Monsieur le Trésorier Payeur Général, faisant part du départ de Monsieur Rolland PATIES, Receveur-percepteur, de la trésorerie de Montpon-Ménéstérol le 1^{er} juillet prochain. Son remplaçant sera Monsieur Franck LHEUREUX à compter de la même date.

RESILIATION ANTICIPÉE DU BAIL DE LA POSTE :

Dans son courrier du 23 avril, La Poste propose une indemnité de 1 888 € équivalente aux loyers restant dûs jusqu'à l'échéance contractuelle du terme du bail commercial. Madame le Maire indique qu'elle a eu un entretien téléphonique en présence des adjoints concernant le local que cette dernière occupait. Un courrier en date du 23 avril précise qu'elle verserait les loyers jusqu'en juin 2010 pour un montant de 1 888 €. Le conseil Municipal à l'unanimité demande en sus une indemnité de rupture de bail de 1 112 €, soit 3 000 € au total.

COMPTE RENDU DES DIFFERENTES REUNIONS :

* Communauté de Communes du Gursonnais : réunion du 27 avril à 20 h 30.

Objet : dématérialisation de la transmission des actes administratifs et convocations des élus, M.BARTAL précise que la licence coûte 88 € et le logiciel 72 €, il se propose de former le personnel administratif communal quand la commune de St Méard envisagera la dématérialisation. Virements de crédits (montant supérieur à celui autorisé en "dépenses imprévues"(7,50%), remplacement de l'agent du SPANC, modification du Lot 4 plâtrerie pour l'aménagement des locaux communautaires, SIAT de Gurson. Dès réception du compte rendu celui-ci sera consultable en mairie.

* SDE 24: Réunion du 27 avril à 15 heures à St Géraud. M.ROCHE déclare avoir exposé le problème de distribution électrique au Lotissement Bellevue pour lequel une solution a été trouvée ; le transformateur des Places sera renforcé pour mieux alimenter Bellevue. Une extension d'électricité a été demandée au Buisson par M.DELAYE, Madame le Maire indique que ce dernier devra déposer un permis de construire pour que sa demande soit prise en charge par le SDE 24.

* Syndicat d'Initiative : Réunion du 23 avril à 20 h 30 à Fougueyrolles avec pour objet : prise des cartes d'adhésion 2009, bilan moral, bilan financier, modification des statuts, organisation pour l'été et recrutement, budget prévisionnel.

* Conseil d'école : réunion du 7 avril à 17 heures. L'effectif est stable par rapport au dernier conseil (92 enfants), des évaluations ont eu lieu pour les CM en français et mathématiques, la classe est dans une bonne moyenne. Toutes les classes ont fait des sorties, culturelles pour la plupart, des spectacles sont prévus notamment le 11 juin, il y aura également des rencontres sportives. La kermesse est prévue le 27 juin à Fougueyrolles. Les travaux demandés lors du dernier conseil d'école ont été effectués.

M. GIRON prend la parole pour aborder un problème survenu à la cantine dernièrement entre parents et personnel communal. Mme le Maire explique que le dit "problème" a été résolu avec les intéressés lors d'une réunion.

* J'aime mon canton : réunion du 7 avril à 20 h 30.

Le conseil Municipal est invité à la prochaine réunion, le 18 mai à 20 h 30 à St Méard.

* CIAS : réunion du 8 avril à 17 heures. Objet : présentation et vote du compte administratif 2008 M14 et portage repas, présentation et vote du compte de gestion 2008, présentation et vote du Budget 2009. Délibérations sur les tarifs 2009 (reps) et la répartition des dépenses d'investissement APOLOGIC (logiciel informatique).

* SIAEP : Réunion du 16 mars, portant sur le vote des comptes de gestion et administratifs 2008, le vote des Budgets 2009, les travaux 2008 et le programme 2009. le compte rendu est disponible en mairie pour consultation.

* Ramassage scolaire Vélines : réunion du 7 avril, rapport moral, présentation et vote du compte administratif 2008, présentation et vote du budget 2009.

* PMG : Madame le Maire a reçu le Président du Pays Montaigne Gurçon et son bureau au sujet de la subvention accordée au club (850 €).

Elle précise que l'équipe A n'a pas joué à St Méard de l'année et l'équipe B seulement 2 fois. Compte tenu des investissements déjà réalisés au stade entre 2007 et 2008 (27 000 €). La commune compte 8 joueurs seulement, le conseil municipal a donc jugé d'attribuer 850 €.

M. DE MIRAS, vice-président, indique qu'un calendrier va être étudié afin d'utiliser plus fréquemment le terrain communal de St Méard.

QUESTIONS DIVERSES :

* Association sportive de Vélines : lecture de la lettre du Président au sujet des championnats de France de Danse, "les Aiglons" du Collège Olympe de Gougues de Vélines ont été sélectionnés pour représenter l'académie de Bordeaux.

* Lecture de la lettre du 16 avril de M.ESNOUF au sujet des problèmes d'assainissement individuel rencontrés à *Monmoreau* , Une réunion doit avoir lieu le 14 mai prochain entre MM et Mmes ESNOUF, VILLEMAGNE et CORNELOUP.

* Pour information : le 20ème anniversaire du Défit sport Aquitaine est organisé au lac du Gurson.

* Les Floralies sont organisées comme tous les ans le 1^{er} mai à St Méard, l'ensemble du conseil municipal y est invité.

* Invitation de l'association Accueil et Partage au verre de l'amitié lors de sa fête Mariale le samedi 2 mai au Pizou.

* PMG : invitation traditionnelle du tournoi du 1^{er} mai à St Antoine de Breuilh. M. CHRISTOFLOUR représentera la commune.

* Sésame autisme en *pays foyen* : défilé de mode spectacle cabaret les 16 et 17 mai à la salle municipale de Port Ste Foy.

* Réunion du groupement des sapeurs pompiers : Mme ARSIGNY était présente, elle précise que la nouvelle caserne ne sera pas programmée avant 2012. Une participation sera demandée à la commune et à celles desservies par les sapeurs pompiers de St Méard.

* Pour information : le fauchage des banquettes avec le tracteur de la communauté se fera début juin sur l'ensemble de la commune.

Fin de la séance à 23h45.